



## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

# PERSONNE MAJEURE

LA PERSONNE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT  
PRÉSENTE AU RENDEZ-VOUS.

J'ai rendez-vous à la Mairie de  
La Suze/Sarthe le

.....

à.....

02.43.77.30.49

accueil@lasuze.fr

Si votre précédente Carte Nationale d'Identité a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée. Vous pouvez toutefois demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant un justificatif d'un voyage à venir.



PIECES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS **(VOUS MUNIR DE L'ORIGINAL)** :

- ✓ La pré-demande que vous aurez remplie en ligne sur le site de l'ANTS (<http://predemande.ants.gouv.fr>) et imprimée. Pour la pré-demande il vous sera demandé **LES NOMS, PRENOMS, DATE DE NAISSANCE ET LIEUX DE NAISSANCE DE VOS PARENTS.**
- ✓ Un justificatif de domicile de moins d'un an (Dernier avis d'imposition à votre adresse actuelle, facture gaz, électricité, téléphone, assurance habitation). Pas de calendrier de prélèvement, ni d'ouverture ou fermeture de ligne.
- ✓ Pour les personnes majeures habitant chez des particuliers (parents, famille, amis, conjoint), apporter :
  - 1 justificatif de domicile de l'hébergeant
  - La pièce d'identité de l'hébergeant
  - 1 attestation sur l'honneur indiquant que le demandeur réside à son domicile
- ✓ 1 plaquette de photos de **moins de 6 mois** conforme à la norme ISO/IEC 19794- (**non découpée**). (PAS DE LUNETTES, OREILLES ET COU DEGAGÉS, PAS DE SOURIRE, BOUCHE FERMÉE, PAS DE BIJOUX).

Les photos ne sont pas faites à la Mairie.

DOCUMENT SUPPLEMENTAIRE A FOURNIR POUR LES CAS SUIVANTS



## DOCUMENT SUPPLEMENTAIRE A FOURNIR POUR LES CAS SUIVANTS :

**POUR UNE PREMIERE DEMANDE :** Fournir un extrait de naissance avec filiation de moins de 3 mois si la ville de naissance n'est pas reliée COMEDEC\*\*

**POUR UN RENOUELEMENT :** Si titre périmé depuis plus de 5 ans, fournir un extrait de naissance avec filiation de moins de 3 mois si la ville de naissance n'est pas reliée COMEDEC\*\*

+ l'ancienne Carte Nationale d'Identité ET l'ancien passeport.

**CHANGEMENT D'ETAT CIVIL :** Fournir un justificatif (acte de décès, acte de mariage, jugement de divorce...)

**PERTE OU VOL :** En cas de perte, la déclaration de perte sera établie en Mairie le jour du rendez-vous. En cas de vol, venir au rendez-vous avec votre déclaration de vol qui aura été faite en Gendarmerie

+ fournir un document avec photo prouvant votre identité (carte vitale, permis de conduire, permis de chasse, carte SNCF...)

+ le timbre fiscal de 25 €

+ copie de votre Carte Nationale d'Identité ou passeport si vous en posséder une.

**TIMBRE FISCAL (Achat en ligne lors de la pré-demande ou dans un bureau de tabac) :**

- **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :** GRATUITE. 25 € uniquement si perte ou vol
- **PASSEPORT :** 86€

**DURÉE DE VALIDITÉ :**

Carte Nationale d'Identité : 15 ans

Passeport : 10 ans

**RECUPÉRATION DE VOTRE TITRE :** Vous avez maximum 3 mois pour retirer votre nouveau titre (à partir de sa mise à disposition) au lieu de dépôt du dossier. Passé ce délai, le titre est détruit.

\*\* site en ligne pour connaître si votre ville de naissance est adhérente à la dématérialisation.